

Mardi 29 septembre 2020

## Face à la crise, la Métropole se mobilise pour soutenir les PME, les associations et encourager le télétravail

**La situation sanitaire dans notre agglomération rouennaise s'est nettement dégradée ces dernières semaines. Les conséquences économiques et sociales de la crise, y compris des mesures de restriction imposées au plan national, se font particulièrement sentir dans certains secteurs (bars/restauration, hôtellerie, événementiel, culture, secteur associatif). C'est pourquoi, après concertation avec l'ensemble des Présidents des Groupes politiques, la Métropole va se mobiliser vite et fort pour soutenir les PME des secteurs les plus touchés, les associations, et encourager le télétravail.**

*« Nos commerces, nos cafés, bars, PME de l'hôtellerie, restauration, nos associations aussi, sont durement impactées par la crise sanitaire et par les mesures de restriction. Un reconfinement serait un cauchemar absolu. Il est urgent d'agir. La Métropole Rouen Normandie s'est beaucoup mobilisée ces derniers mois pour soutenir ses acteurs économiques. Nous allons amplifier encore notre soutien. Un plan d'urgence, ciblé sur les secteurs les plus touchés et complémentaire des dispositifs d'ores et déjà en place, est à l'étude et va être proposé très prochainement. »* ont déclaré Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Président de la Métropole Rouen Normandie, et Abdelkrim MARCHANI, Vice-président de la Métropole en charge notamment de l'Economie.

Les services de la Métropole Rouen Normandie travaillent d'ores et déjà sur trois volets de mesures urgentes et prioritaires :

- des mesures de soutien aux petites entreprises locales, commerces et artisanat en particulier, dans les secteurs qui souffrent le plus actuellement et qui pourraient 'décrocher' totalement en cas de reconfinement : bars, cafés, restaurants, hôtels, entreprises de l'événementiel, du tourisme, de la culture...
- des mesures de soutien aux associations (celles qui ne bénéficient pas d'ores et déjà d'aides de la Métropole Rouen Normandie) qui sont impactées dans les territoires suite aux restrictions imposées ;
- des mesures d'encouragement au télétravail, avec la mise en place d'un 'kit télétravail' pour faciliter sa mise en œuvre dans les PME (conseil pour l'organisation du système informatique, aide à l'équipement, conseil au management des ressources humaines en télétravail).



## Communiqué de presse Métropole Rouen Normandie

Du côté des services publics, les collectivités et la Métropole Rouen Normandie s'organisent elles aussi pour assurer la continuité du service public : achat supplémentaire de matériel informatique, élargissement des conditions d'exercice du télétravail (pour les métiers qui le permettent). Le nombre d'agents faisant du télétravail à la Métropole Rouen Normandie est ainsi passé de 100 à plus de 500 (sur environ 900 postes 'télétravaillables') en l'espace de 8 mois.

Ces mesures sont actuellement à l'étude et seront discutées avec les élus, les communes, les acteurs économiques (en particulier la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie...), les associations.

### Contact presse

Perrine BINET

Attachée de presse

[perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr](mailto:perrine.binet@metropole-rouen-normandie.fr)

02 32 76 84 24 – 07 64 67 18 05